

REGLEMENT INTERIEUR 2022 DE LA SECTION SPORTIVE DE COURSE D'ORIENTATION

Le lycée H.D'Urfé, le comité départemental de course d'orientation de la Loire (CDCO42), le club Nature Orientation Saint-Etienne (NOSE) et la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de course d'orientation ont signé une convention offrant aux élèves la possibilité de participer à la section sportive de course d'orientation durant toute la scolarité au lycée.

FONCTIONNEMENT

Les horaires hebdomadaires et contenus d'entraînement sont :

- **Le mardi de 15h00 à 18h** : séance technique en nature ou en gymnase encadrée par Jean-Baptiste Bourrin breveté d'Etat niveau 1, employé par le CDCO42. Véronique Héritier, professeur d'EPS et responsable de la section anime également ces séances.
- **Le mercredi de 14h à 17h** : séance technique en nature, dans le cadre de l'association sportive du lycée, encadrée conjointement par V. Héritier et le NOSE dans le cadre de leur école de CO.
- **Le jeudi de 17h à 18h30** : séance de préparation physique générale au lycée, encadrée par V. Héritier.
- En période d'enneigement le ski de fond pourra être pratiqué à la place de la course d'orientation.

Les déplacements

- Le mardi, les élèves se déplacent en autocar avec l'entraîneur sur les secteurs éloignés ou seuls avec la STAS (transports en commun de la ville de St-Etienne) ou en footing pour les entraînements sur des secteurs proches.
- Le mercredi, un autocar prend et ramène les élèves place Bellevue ou au rond point Vélocio.

Les obligations : l'inscription à la section implique

- L'assiduité aux séances d'entraînement. L'exemption devra rester exceptionnelle et ne sera obtenue que sur avis médical ou acceptation par les responsables de la section sur demande dûment justifiée. **Le planning d'entraînement est distribué semestriellement aux élèves qui doivent le donner à leur entraîneur référent afin que celui-ci adapte les autres séances en fonction de celles réalisées dans le cadre de la section.**
- En cas de blessure, l'athlète pourra pratiquer une séance de vélo au gymnase sur un vélo d'appartement sous la surveillance d'un collègue d'eps. Si celui-ci ne peut rien faire, il se rendra à la vie scolaire pour travailler.
- Le respect des horaires, du matériel et de l'environnement.
- La participation aux compétitions de l'UNSS et à l'encadrement de la journée de formation « jeune officiel ».

Le suivi des élèves : l'option sportive étant partie intégrante de l'enseignement dispensé à chaque niveau de classe, la réussite sportive ne peut se substituer à la réussite scolaire. En cas de difficulté, une entrevue permettra d'envisager les solutions à mettre en œuvre. Le suivi sera assuré par Véronique Héritier.

Le renouvellement annuel de l'accès à la section sportive est automatique, sauf avis contraire de l'équipe éducative ou du médecin en charge de la section ou des responsables légaux, en fin d'année scolaire.

RECRUTEMENT

Celui-ci se fait sur l'étude des compétences sportives en course d'orientation (il est obligatoire d'être licencié dans un club affilié à la fédération française de CO) et du dossier scolaire (bulletins scolaires de 3[°]) en privilégiant les ligériens.

MODALITES FINANCIERES

Le CDCO42 met à disposition le cadre technique départemental (JB. Bourrin) pour l'entraînement du mardi. Le CDCO42 fournit les cartes de CO et du matériel pour les différents entraînements.

Le NOSE gère conjointement avec le professeur d'EPS, les entraînements du mercredi après-midi. Il met à disposition du matériel. Il permet également aux jeunes de s'entraîner avec le club le samedi après-midi (de 13h30 à 17h) moyennant la cotisation au club.

Les déplacements et le matériel sont pris en charge par le lycée et l'association sportive. Une participation de 130 euros est toutefois demandée aux familles pour les transports.

Participation des familles :

- Aide aux frais de transport de **130 euros** (somme à confirmer après vote au CA, à l'ordre de « agent comptable du lycée H.D'Urfé ») + Tee-shirt de la section de **25 euros** (pour les nouveaux, à ajouter aux 125 euros, soit chèque de 150 euros)
- La cotisation à l'**association sportive du lycée de 20 euros** (ordre : AS du lycée H.D'Urfé)
- 1 visite médicale obligatoire payée par les familles (avec ECG) **devra se faire avant la rentrée pour les nouveaux** (et avant fin décembre pour les autres) chez le médecin du sport en charge de la section D.Teillol- **04 77 91 00 68**, SPORTHEO, 21 bd Karl Marx 42100 Saint-Etienne **ou** chez un médecin du sport de votre choix.

NOM et Signature de l'élève

NOM et Signature des parents